



Bailleul, le 8 décembre 2015

Mme Najat Vallaud-Belkacem  
Ministre de l'Éducation Nationale

Cabinet de M. le Maire

Affaire suivie par :  
Thierry POITOU  
tpoitou@ville-bailleul.fr  
Tél. 03 28 500 602

Nos réf. MD.TP.SM.CV  
n° 61.12.15

**Objet : demande d'ajout du Flamand Occidental à la liste des langues régionales reprises au BO 33 du 13 septembre 2001**

Madame la Ministre,

Votre Ministère a marqué par ses derniers textes un intérêt pour les langues régionales de notre pays. Par le message que vous avez adressé le 22 octobre dernier à la Fédération pour les Langues régionales dans l'Enseignement Public (FLAREP) vous avez montré la volonté qui est la votre d'avancer sur ce dossier

Je souhaite donc, par ce courrier, attirer votre attention sur le cas du flamand occidental, langue régionale de la Flandre française. L'enseignement de notre langue n'est permise que dans quelques écoles primaires et force est de constater qu'aujourd'hui, malgré les bonnes volontés affichées au niveau national, rien ne se concrétise dans notre académie : aucun développement de l'offre embryonnaire d'enseignement, aucune formation des maîtres. Nous vivons cela comme une discrimination au sein de la République. Cette discrimination dont souffre l'enseignement du flamand nous pénalise culturellement, socialement et économiquement.

Au delà de l'outil éducatif et culturel, la connaissance du flamand est un outil de développement économique. Il permet d'accéder à de nombreux emplois pour les habitants du territoire, dans le secteur du tourisme, dans celui du commerce transfrontalier, dans le domaine social et aussi dans les entreprises implantées en Flandre Belge. Notre langue régionale contribue à la valorisation de ce territoire et est un pont vers toutes les langues du Nord qui nous entourent : l'anglais, le néerlandais et l'allemand. L'enseignement du flamand occidental doit donc se développer dans l'arrondissement de Dunkerque.

Les Académies auront à procéder tout prochainement à la réactualisation des Cartes des Langues Vivantes. Concernant les langues régionales, la circulaire du 20 octobre 2015 précise que leur enseignement reste régi par la circulaire n° 2001-166 du 5 septembre 2001. Or, pour des raisons qu'il serait trop long d'expliquer ici, il n'a pas été repris dans la liste de la circulaire de 2001 alors qu'il est reconnu comme Langue de France.



Touristique et animée



Calmes et agréables



Attractive pour l'emploi



Réussite éducative



Santé pour tous



Au service des Bailleulois



Une gestion rigoureuse

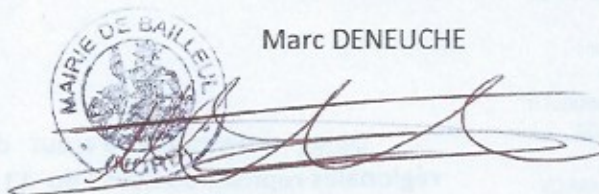
**Bailleul 2020**

Je souhaite qu'un signe fort puisse être donné en régularisant la situation du flamand occidental par un ajout au BO 33 de 2001.

Je vous remercie, Madame la Ministre, de l'attention que vous porterez à ma requête, et vous adresse mes respectueuses salutations.

Le Maire de Bailleul,

Marc DENEUCHE

The image shows the official seal of the Mayor of Bailleul, which is circular and contains the text "MAIRIE DE BAILLEUL" and a central emblem. Overlaid on the seal is a handwritten signature in red ink, which appears to be "Marc Deneuche".